

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurie Moore

<https://www.cadre21.org/membres/3b6089ab2a9351a764717b1d>

Date d'obtention : 2022-05-27 17:18:55

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode claire, rigoureuse et structurée. Elle favorise une intervention rapide et efficace.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va m'outiller dans mes futures interventions et favoriser une meilleure collaboration avec le corps policier, notamment en raison d'une meilleure connaissance des balises légales.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de ne pas questionner l'instigateur du geste afin de ne pas nuire au travail des policiers.